
Auditions du SNPTES et de la FA-ENESR par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) :
prise de parole liminaire

Une grande partie des points et interrogations que soulève le télé-enseignement est présentée dans le projet de note de cadrage de la CNCDH. Le SNPTES se retrouve donc sans difficulté avec les éléments décrits par le document de la commission.

Pour le SNPTES, s'il ne fallait retenir qu'un seul point, ce serait que le télé-enseignement, les supports numériques, les vidéos, etc. évidemment très utiles, ne peuvent s'envisager que comme des compléments de l'enseignement classique en face à face. La présence physique, le face à face, avec les étudiants est pour le SNPTES capital dans la transmission des savoirs. D'ailleurs, si ce n'était pas le cas, les livres suffiraient à former notre jeunesse, ou en tout cas, les moyens numériques disponibles depuis des années maintenant auraient supplanté le présentiel.

Ainsi, pour le SNPTES, le télé-enseignement ne peut se substituer au présentiel sans dégradation de la qualité des formations. En particulier, et comme la note de cadrage et de nombreuses études le mentionnent, les étudiants les plus en difficultés scolaires, économiques et sociales sont les premiers pénalisés par la formation à distance.

Évidemment, dans la période de crise sanitaire que nous traversons, il est question pour les personnels de l'enseignement supérieur de faire au mieux pour que les étudiantes et étudiants puissent continuer leur cursus malgré le confinement. Nous prendrons donc soin de distinguer cette période particulière du fonctionnement normal des formations du supérieur.

Peut-être avant de passer à un échange entre nous, le SNPTES insistera sur quelques points qui nous semblent importants :

- Tout d'abord, nous souhaitons dénoncer une nouvelle fois les fortes inégalités de financement des formations de l'enseignement supérieur. En effet, on rappellera que la dépense pour un étudiant en classe préparatoire est de 16 000€ par an, de 14 000€ pour un étudiant en STS et dépasse difficilement les 10 000€ à l'université lorsqu'on inclut les IUT. Les universités ont donc souvent à charge de former les étudiants en moyenne les plus en difficultés (car étant les seules formations non sélectives) avec le moins de moyens.
- On rappellera que la transmission des connaissances est un travail d'équipe pluricatégorielle et que c'est bien une chaîne de personnels qui est mobilisée pour former les étudiants. L'enseignement ne peut donc se résumer au seul moment où un enseignant est, physiquement ou virtuellement, face à ses étudiants.
- Le télé-enseignement ne peut conduire qu'à une augmentation des coûts des formations car il appelle le recrutement de personnels dédiés et demandera plus de temps à l'ensemble des équipes pédagogiques. Par exemple, actualiser un cours en vidéo pourra demander une nouvelle captation complète de la séquence tous les ans.

- Des questions se posent également sur les libertés pédagogiques et le libre arbitre des enseignants pour choisir les moyens de transmettre les savoirs les mieux adaptés à leurs pratiques, leur discipline, etc. Il ne saurait être question de contraindre les enseignants à un support particulier.
- Des questions de propriétés intellectuelles, de droits d'auteur sont également soulevées par la dématérialisation de l'enseignement ; en corollaire, celles de la marchandisation de l'enseignement.
- Des questions de détournement possible d'images sont aussi à anticiper.
- L'accroissement du rôle des bibliothèques et centres de documentations que le télé-enseignement induit est négligé. Les personnels des bibliothèques doivent avoir les moyens d'être les acteurs de première importance dans la transmission des savoirs qu'appelle le développement du télé-enseignement.
- L'université n'est pas qu'un lieu d'enseignement et de recherche, la construction citoyenne se fait aussi par la fréquentation d'associations culturelles, sportives, d'entraide présentes au sein de l'université et tout cela cesserait d'exister sans la présence physique des étudiants sur les campus.

Choisy-le-Roi, le 17 novembre 2020